

PRATIQUES AVANCEES ET LEADERSHIP EN NUTRITION ET DIETETIQUE 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.371.DIPA1.F.19

Année académique : 2019-2020

 Degré d'études : Bachelor Master

 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

 Type : Module obligatoire

 Module optionnel obligatoire

 Module optionnel

 Catégorie : Module principal
Core course

 Module lié au module principal
Related course

 Module facultatif ou complémentaire
Minor course

 Niveau : Module de base

 Module d'approfondissement

 Module avancé

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre

 Module sur 2 semestres

 Semestre d'automne

 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français

 Allemand

 Anglais

Temps de cours : 30 heures Temps de travail personnel individuel : 120 heures

Lieux de cours : HEdS Genève, Filière Nutrition et diététique ; HES-SO master, Lausanne.

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules

 Avoir suivi le/les modules

 Pas de prérequis

 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert

 Rôle de communicateur

 Rôle de collaborateur

 Rôle de manager

 Rôle de promoteur de la santé

 Rôle d'apprenant et de formateur

 Rôle de professionnel

Compétences principales visées

- AM3 : Elles suscitent et introduisent des pratiques novatrices dans les domaines du counseling, des thérapies nutritionnelles, de la formation et de la communication et identifient les indicateurs d'évaluation pertinents.
- BM3 : Elles intègrent de nouveaux courants et notions scientifiques importantes dans leurs champs d'activités et s'assurent de leur diffusion par le biais de multiplicateurs adéquats.
- CM 2 : Elles motivent les pairs et les équipes à viser une amélioration continue des pratiques et font progresser les missions et activités professionnelles.
- FM2 : Elles intègrent des connaissances issues de l'évaluation de l'impact de mesures nutritionnelles ciblées dans une évolution continue des pratiques professionnelles.

Objectifs généraux du module

Elaborer une argumentation nutritionnelle fondée afin de répondre de manière optimale à des questions professionnelles d'actualité ou débattues, à travers les étapes suivantes :

- identifier la littérature professionnelle pertinente
- intégrer des informations complexes et faire ressortir les éléments essentiels ainsi que les controverses
- analyser de manière critique l'information à disposition
- synthétiser les connaissances
- débattre, dans un esprit collaboratif, de différentes options envisageables et élaborer un consensus
- se positionner, développer des collaborations par un leadership d'action affirmé.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Les thématiques suivantes seront traitées en passant par une recherche de la littérature scientifique et professionnelle, une analyse critique d'informations nutritionnelles complexes et parfois controversées, l'élaboration d'une argumentation de prise en charge nutritionnelle ou d'action professionnelle spécifique présentée à des pairs à la recherche d'un consensus :

- besoins nutritionnels, modalités du support nutritionnel, amélioration de la qualité : patients de soins intensifs pédiatriques
- interventions nutritionnelles : patients de néphrologie
- pratiques professionnelles : processus de soins en nutrition.
- leadership : connaissance de soi et de l'autre, communication et présence, positionnement et résolution de problèmes en équipe.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, recherche de littérature et lectures, résolutions de cas, travail personnel et de groupe, présentations orales au groupe, débats, ateliers pratiques, mises en situations.

Ecole d'été : les étudiant-e-s qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire pour l'école d'été 3AMK Intensive week : « Leadership Skills for a Changing World » en Finlande. Les étudiant-e-s qui suivront cette école d'été seront dispensés des 3 sessions de cours portant sur le leadership.

Exigences de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Pour les quatre cours en lien avec les résolutions de cas : en cas de deux absences, un dossier présentant le processus de résolution de cas dans les deux domaines en question devra être fourni à l'enseignant sous un délai de 15 jours suite à la deuxième absence. Pour les trois cours sur le leadership : toute absence nécessitera un travail supplémentaire. Un document écrit qui présentera une synthèse du travail de préparation pour le cours manqué sera fourni à l'enseignant.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur une présentation individuelle orale et un rapport de positionnement personnel en lien avec le leadership :

La **présentation orale**, devant le groupe de pairs, traitera d'un processus de résolution de cas dans un domaine choisi par l'étudiant-e. Cette présentation aura comme but de présenter la synthèse de la littérature, les controverses existantes et une prise de position permettant une pratique professionnelle optimale. Une discussion avec les pairs suivra. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième.

En cas d'absence justifiée à la présentation orale d'un-e autre étudiant-e, un dossier présentant le processus de résolution de cas devra être fourni à l'enseignement sous un délai de 7 jours et défendu oralement par la suite.

Le **rapport sur le leadership** présentera une réflexion personnelle synthétique sur la manière d'aborder le leadership de positionnement afin de renforcer les collaborations avec ses pairs et au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le but d'optimiser les pratiques professionnelles. La note obtenue sur 6 est arrondie au dixième. Pour les étudiant-e-s qui participeront à l'école d'été, le rapport sera réalisé dans ce cadre.

La note finale est calculée de la manière suivante : la présentation orale vaut pour 4/5 de la note et le rapport sur le leadership vaut pour 1/5 de la note. La note obtenue sur 6 est arrondie au demi-point.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation

La remédiation portera sur la ou les parties jugées insuffisantes. En cas de présentation orale insuffisante, la rédaction d'un dossier présentant une résolution de cas dans un domaine imposé par l'enseignant. Si le dossier n'est pas rendu, l'étudiant-e obtient la note de 0. En cas de rapport sur le leadership insuffisant, un complément en lien avec les lacunes observées sera demandé. Le délai sera déterminé par l'enseignant, si le complément n'est pas rendu, l'étudiant-e obtient la note de 0. La ou les notes obtenue-s après remédiations remplace-nt la ou les note-s insuffisante-s et une nouvelle moyenne est calculée, selon la même pondération que celle prévue dans l'évaluation.

En cas de note inférieure à 4 à la remédiation, l'étudiant-e est en situation d'échec. Il-elle peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété à la session suivante. Une note inférieure à 4 à un module répété entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

- Se référer aux bibliographies remises durant les cours.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable

Jotterand Chaparro Corinne, Haute école de santé de Genève

Enseignants

Barras François, Hypso

Constantin Yvan, Hypso

Jotterand Chaparro Corinne, Haute Ecole de Santé de Genève

Montanini Eliséo, Haute Ecole de Santé de Genève

Moulet Clémence, Haute Ecole de Santé de Genève

Reinert Raphaël, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), Berne

Soguel Alexander Ludvine, Haute Ecole de Santé de Genève.

Date : 12.02.2020

Validation : LSA